

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 31 MARS 2022

**DEL-2022-53**

L'An deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DETURCHE.

MM. BOUVARD, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, TARAGON.

MM. GILLET, MATHIAN, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, JAILLET, PERINEL, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 16**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES - AUTORISATION DONNEE AU  
PRESIDENT POUR SIGNER L'ACCORD-CADRE ET LES MARCHES SUBSEQUENTS ISSUS DU  
GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE**

**Exposé du Président,**

Au cours de sa séance du 20 juin 2014, le Bureau du SYANE a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, organisé et coordonné par le Syndicat, et l'a modifié au cours de sa séance du 7 octobre 2021.

Dans le même temps, et par une même délibération, le Bureau a approuvé l'adhésion du SYANE à ce groupement et a autorisé le Président à signer la convention constitutive de ce groupement.

Il est proposé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à signer les accords-cadres et les marchés subséquents issus de ce groupement de commandes.

Conformément au principe posé par la jurisprudence, il convient, pour l'autorisation donnée au Président de signer les marchés, de mentionner dans la délibération le montant prévisionnel de l'achat.

L'ensemble des collectivités, établissements et organismes de Haute-Savoie et de Savoie ayant manifesté leur intérêt d'adhérer au groupement pour leurs contrats de gaz naturel représente un volume prévisionnel d'environ 180 GWh par an.

Le montant prévisionnel est évalué à environ 40 M€ TTC par an pour une durée prévisionnelle d'accord-cadre et de marchés subséquents de 3 ans et 4 mois, sur la base d'une estimation des consommations de gaz naturel.

Compte tenu du contexte géopolitique qui se traduit par une hausse historique du prix du gaz sur le marché européen, le montant prévisionnel est largement supérieur au montant prévisionnel du précédent marché (12 M€ TTC par an), il tient compte d'une incertitude liée à la variabilité des prix de marché.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser le Président à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, organisé et coordonné par le SYANE, pour un montant prévisionnel de 133,33 M€ TTC pour un accord-cadre d'une durée prévisionnelle de 3 ans et 4 mois, soit 40 M€ TTC par an.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

